



SYNDICAT NATIONAL  
DES ENTREPRISES  
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CONTACT :** Isabelle Lanaud [presse@syndeac.org](mailto:presse@syndeac.org)

Le 23 février 2024,

### 100 millions d'euros en moins pour la culture

Le secteur du spectacle vivant est en crise. Cela fait un an maintenant que le Syndeac demande un refinancement de son écosystème. Les professionnels n'ont pas été entendus dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024. La prétendue hausse du budget de la culture à 7%, n'a jamais concerné le spectacle vivant. A cet état de fait, vient s'ajouter la pire des nouvelles, celle d'une coupe budgétaire de près de 100 millions d'euros, appliquée au programme 131, celui qui concerne la création artistique. Le Gouvernement signe, par cette décision de Bruno Le Maire, la mort en nombre des structures et la disparition de l'originalité artistique et culturelle nationale.

Le service public de l'art et de la culture est pour la première fois menacé, alors même que la nouvelle ministre de la culture, à peine nommée, s'en était fait la porte-parole lors de la cérémonie de ses vœux. Le "*Printemps de la ruralité*" n'aura pas lieu avec 100 millions d'euros de moins ! Le plan « *mieux produire mieux diffuser* », crédité de 9 millions d'euros, est mort à l'instant de cette suppression de crédits budgétaires. Telles sont les raisons du courrier que nous adressons à la ministre de la culture.

Le Syndeac écrit aussi ce jour à tous les député.e.s, sénateurs et sénatrices membres des commissions culture de l'Assemblée nationale et du Sénat pour que, dès la semaine prochaine, ils et elles interpellent le Gouvernement sur cette décision gravissime. (courrier joint).

Le Syndeac interpelle enfin le Premier ministre en lui demandant de revenir sur des arbitrages tragiques dont les conséquences directes sur l'emploi seront visibles à court terme.

Cette décision unilatérale gouvernementale, décidée quelques semaines après l'adoption de la loi de finances, avec recours à l'art 49-3 de la Constitution, contourne à nouveau les parlementaires, députés et sénateurs.